



UNION INTERPARLEMENTAIRE
112^{ème} Assemblée et réunions connexes
Manille, 31 mars - 8 avril 2005



Troisième Commission permanente
Démocratie et droits de l'homme

C-III/112/DR-am
28 mars 2005

**COMMENT LES PARLEMENTS PEUVENT-ILS PROMOUVOIR ET FAIRE RESPECTER LES DROITS
DE L'HOMME DANS LES STRATEGIES DE PREVENTION,
DE GESTION ET DE TRAITEMENT DE LA PANDEMIE DU VIH/SIDA ?**

*Amendements à l'avant-projet de résolution remanié, présentés dans les délais statutaires,
par les délégations de l'Algérie, de l'Allemagne, du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Egypte,
de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, de la Lettonie, du
Mexique, de la Roumanie, de la Suède, de la Suisse et de la Thaïlande*

PREAMBULE

Modifier le premier alinéa comme suit :

1) *rappelant* les résolutions pertinentes de l'Union interparlementaire, en particulier la résolution intitulée "Mesures de lutte contre les effets dévastateurs du VIH/SIDA sur les plans humain, économique et social" adoptée à Windhoek en 1998, **et convaincue que le VIH/SIDA constitue une menace générale pour le développement, comportant des risques graves de caractère sécuritaire, plutôt qu'un problème sanitaire isolé,**

(Suède)

Après le sixième alinéa, ajouter les nouveaux alinéas suivants :

..) *reconnaissant* qu'il importe de conclure des accords pour entreprendre les actions requises dans la Déclaration de Dublin sur la coopération dans la lutte contre le VIH/SIDA en Europe et en Asie centrale (Dublin, Irlande, 23-24 février 2004) et réaffirmées dans la Déclaration de Vilnius sur les mesures visant à renforcer la lutte contre le VIH/SIDA dans l'Union européenne et dans les pays voisins (Vilnius, Lituanie, 18-19 septembre 2004),

(Lettonie)

..) *sachant* que la réalisation des OMD, notamment en matière d'éducation et de sécurité alimentaire, sera impossible si l'on ne s'efforce pas mieux de relever le défi du SIDA et d'autres maladies contagieuses,

(Roumanie)

Modifier le septième alinéa comme suit :

7) *préoccupée* de ce que chaque année le nombre des personnes infectées par le VIH continue de croître, **ainsi que celui des personnes vivant avec le VIH/SIDA, et de ce que les jeunes, les femmes et les enfants sont de plus en plus vulnérables,**

(Lettonie)

Après le septième alinéa, ajouter les nouveaux alinéas suivants :

..) *inquiète* de ce que les femmes et hommes jeunes deviennent séropositifs plus rapidement que l'ensemble de la population, ce qui conduit à une érosion progressive de l'accroissement du capital humain dans de nombreuses régions du monde,

(Roumanie)

..) *consciente* de l'incidence disproportionnée de la pandémie de VIH/SIDA sur les femmes et les filles en ce qui concerne la prévention, le diagnostic et le traitement, ainsi que les taux d'infection, et *soulignant* que cette situation résulte souvent des inégalités sociales et de la discrimination dont souffrent de nombreuses femmes et filles dans le monde entier,

(Roumanie)

..) *alarmée* par le nombre sans précédent dans le monde d'enfants rendus orphelins par le VIH/SIDA, qui sont bien plus menacés par la famine, l'accès limité à l'éducation, la violence, la maltraitance, l'exploitation et le recrutement comme enfants-soldats, et *sachant* que tous ces facteurs accroissent leur risque de contracter le VIH eux-mêmes, s'ils ne l'ont pas déjà eu à la naissance,

(Roumanie)

..) *sachant* que la honte et la discrimination continuent d'empêcher les intéressés d'avoir recours aux services de dépistage du SIDA et d'assistance, qui sont d'une importance primordiale pour la prévention et le traitement de la pandémie,

(Roumanie)

Modifier le neuvième alinéa comme suit :

9) *consciente* que la pandémie mondiale du VIH/SIDA constitue ~~l'un des défis les plus~~ redoutables à la vie et la dignité humaines et à la pleine jouissance des droits de l'homme, et que le plein exercice par **les personnes touchées** ~~tous~~ des droits de l'homme et des libertés fondamentales est un élément essentiel de la réponse globale à la pandémie du VIH/SIDA,

(Inde)

Après le neuvième alinéa, ajouter le nouvel alinéa suivant :

..) *reconnaisant aussi* que, pour diverses raisons, les femmes sont plus exposées que les hommes aux risques d'infection par le VIH,

(Suède)

Modifier le dixième alinéa comme suit :

10) *préoccupée* de l'impact économique et social négatif du déni des droits de l'homme des personnes vivant avec le VIH/SIDA en ce qui concerne le travail, l'éducation et les autres services sociaux, **et *préoccupée par le fait que les femmes et les enfants, en raison des inégalités existantes, subissent souvent les conséquences économiques et sociales les plus graves résultant de la pandémie,***

(Canada)

Après le dixième alinéa, ajouter les alinéas suivants :

..) *préoccupée* de ce que l'ignorance et l'intolérance restent des causes de marginalisation des personnes affectées ou présumées être affectées par le VIH/SIDA et sont à l'origine d'actes discriminatoires en matière de soins, d'emploi, d'éducation, de logement et, plus généralement, dans tous les domaines liés au bien-être social de ces personnes,

(Mexique)

..) *soulignant* à cet égard l'obligation qu'ont les gouvernements et les parlements d'adopter les mesures nécessaires pour combattre la discrimination contre les personnes infectées ou présumées être infectées par le VIH/SIDA afin que leurs droits de l'homme soient pleinement garantis et respectés,

(Mexique)

..) *particulièrement préoccupée* par les répercussions du VIH/SIDA sur les femmes qui, en raison de la discrimination sexuelle, font face à des difficultés particulières dans l'accès à l'aide publique pour la lutte contre cette maladie en termes d'éducation sexuelle et de soins, particulièrement dans les pays en développement,

(Mexique)

..) *considérant* que même si l'emploi de médicaments antirétroviraux associés à des traitements appropriés peut retarder la progression du VIH/SIDA, des millions de personnes infectées dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, ne peuvent pas se permettre ces traitements,

(Mexique)

..) *considérant* que dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les Membres de l'OMC ayant fait la déclaration requise lors de l'officialisation de cet accord en août 2003 peuvent autoriser la production de médicaments brevetés en cas d'urgence sanitaire,

(Mexique)

Après le douzième alinéa, ajouter les nouveaux alinéas suivants :

..) *convaincue* que le renforcement des capacités en matière de santé publique est essentiel pour la prévention et le traitement du VIH/SIDA,

(Chine)

..) *convaincue en outre* qu'il appartient à chaque pays de prévenir et de circonscrire la propagation du VIH/SIDA et de gérer les conséquences de la pandémie de VIH, et qu'il faut apporter aux pays touchés par la pandémie une assistance particulière pour les aider à s'acquitter de leurs engagements,

(Suède)

Modifier le treizième alinéa comme suit :

(..) *considérant* qu'assurer l'accès aux médicaments, **notamment en particulier l'accès aux traitements antirétroviraux pour les personnes souffrant du VIH/SIDA**, ~~dans le contexte de la pandémie du VIH/SIDA~~ est un élément fondamental pour qu'il soit possible de parvenir progressivement au plein exercice du droit universel à jouir du niveau de santé le plus élevé possible,

(Inde)

Supprimer le quatorzième alinéa

~~14) *consciente* du lien qui existe entre conflits armés et VIH/SIDA non seulement dans la mesure où les conflits peuvent contribuer à la diffusion du VIH/SIDA, mais aussi dans la mesure où l'impact du VIH/SIDA sur la société peut aggraver les risques de conflit armé,~~

(Inde)

Après le quatorzième alinéa, ajouter le nouvel alinéa suivant :

..) *rappelant* la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies, aux termes de laquelle "la pandémie de VIH/SIDA, si elle n'est pas enrayerée, peut mettre en danger la stabilité et la sécurité", et le Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, intitulé "Un monde plus sûr : notre affaire à tous", qui place les maladies contagieuses au nombre des menaces économiques et sociales pour la sécurité internationale,

(Roumanie)

Ajouter au préambule les nouveaux alinéas suivants :

..) *reconnaissant* que de nombreuses populations autochtones sont touchées par le VIH/SIDA à des degrés divers,

(Canada)

..) *considérant* l'insuffisance de la participation des gouvernements et des citoyens à la lutte contre le SIDA et le manque évident de soutien psychologique à ceux qui en souffrent,

(Chili)

..) *vivement préoccupée* par le fait que les personnes affectées par le VIH/SIDA ne puissent avoir accès aux soins de santé nécessaires à des prix accessibles,

(Egypte)

..) *vivement préoccupée* par ce qui est énoncé dans le rapport de l'ONUSIDA publié le 3 mars 2005 concernant l'éventuelle augmentation du taux de mortalité des malades du VIH/SIDA au cours de la période de 1980 à 2025 pour atteindre 80 millions d'Africains, de même que l'augmentation du nombre des personnes atteintes par le SIDA à environ 90 millions de personnes, soit l'équivalent de 10 % de la population africaine

(Egypte)

..) *soulignant* le lien existant entre l'augmentation de la pauvreté dans les Etats africains et la diffusion de cette pandémie qui a un impact négatif sur la main-d'œuvre et constitue un obstacle au développement économique et social,

(Egypte)

..) *sachant* que la religion et la spiritualité jouent un rôle de premier plan dans la vie de millions d'hommes et de femmes, et dans la manière dont ils vivent et traitent autrui, et qu'elles peuvent donc contribuer à la prévention, à la prise en charge et au traitement du VIH/SIDA et à la promotion de la dignité et de la valeur inhérentes à la personne humaine,

(République islamique d'Iran)

..) *craignant* que le sort des malades du VIH/SIDA ne soit aggravé, entre autres, par la répartition injuste des richesses, la marginalisation, l'exclusion sociale et le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui s'y attache,

(République islamique d'Iran)

..) *consciente* que pour combattre efficacement l'épidémie, il faut traiter les causes de sa propagation que sont le trafic des êtres humains, en particulier la traite des femmes et des filles, la drogue et le trafic de drogue et la violence contre les femmes, et *considérant* à ce propos qu'il faut souligner le rôle essentiel que jouent la famille, la religion et les principes et valeurs éthiques fondamentaux traditionnels,

(République islamique d'Iran)

DISPOSITIF

Ajouter le nouveau paragraphe suivant avant le paragraphe 1 :

(..) *souligne* que les pays doivent intégrer l'élaboration de mesures de santé publique à leurs stratégies nationales de développement économique et social, incluant la mise en place et l'amélioration de mécanismes de santé publique efficaces, notamment un réseau de surveillance, prévention et traitement de l'épidémie de VIH/SIDA et d'échange d'informations;

(Chine)

Modifier le paragraphe 1 comme suit :

1. *appelle* les gouvernements et les parlements à faire en sorte que leur législation, leurs politiques et leurs pratiques soient respectueuses des droits de l'homme dans le contexte du VIH/SIDA, protègent les personnes vivant avec le VIH/SIDA contre toute

discrimination tant dans le secteur public que dans le secteur privé, **encouragent l'égalité entre les sexes**, assurent la protection de la vie privée et la confidentialité dans la recherche sur les sujets humains, et apportent des remèdes judiciaires, administratifs et civils prompts et efficaces lorsque les droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA sont violés;

(Canada)

1. *appelle* les gouvernements et les parlements à faire en sorte que leur législation, leurs politiques et leurs pratiques soient respectueuses des droits de l'homme dans le contexte du VIH/SIDA, **en particulier le droit à l'éducation, au travail, au respect de la vie privée, à la protection et à l'accès aux soins et aux services sociaux**, protègent les personnes vivant avec le VIH/SIDA contre toute discrimination tant dans le secteur public que dans le secteur privé, assurent la protection de la vie privée et la confidentialité dans la recherche sur les sujets humains, et apportent des remèdes judiciaires, administratifs et civils prompts et efficaces lorsque les droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA sont violés;

(Inde)

Modifier le paragraphe 2 comme suit :

2. *rappelle* aux Etats l'engagement qu'ils ont contracté de promouvoir et encourager le respect des instruments relatifs aux droits de l'homme que sont la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale **et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail**; et *prie* les Etats qui ne l'ont pas encore fait de prendre les mesures requises pour ratifier et appliquer ces instruments;

(Allemagne)

Ajouter après le paragraphe 2 le nouveau paragraphe suivant :

- .. *invite* les Etats qui ne l'ont pas encore fait à inclure dans leurs rapports nationaux sur les OMD l'objectif de stopper, d'ici 2015, la propagation du VIH/SIDA et de commencer à inverser la tendance de cette pandémie; *invite* les parlements à parrainer le lancement officiel à partir de leurs sièges de ces rapports; *encourage* l'établissement de bilans périodiques nationaux et régionaux sur la réalisation des OMD, tout particulièrement dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA et *exhorte* les gouvernements à consacrer des ressources spécifiques à cette lutte;

(Algérie)

Modifier le paragraphe 3 comme suit :

3. *recommande vivement* aux gouvernements des pays développés de maintenir et accroître l'aide financière et technique qu'ils apportent aux pays en développement et aux pays les moins avancés et de faire profiter de leur expertise en matière de droits de l'homme les pays qui cherchent à créer leurs propres institutions de défense des droits de l'homme, ou à les renforcer, **dans le contexte du VIH/SIDA;**

(Inde)

3. *recommande vivement* aux gouvernements des pays développés de maintenir et accroître l'aide financière et technique **et les compétences en matière de VIH/SIDA** qu'ils apportent aux pays en développement et aux pays les moins avancés ~~et de faire profiter de leur expertise en matière de droits de l'homme les pays qui cherchent à~~ **entreprennent de** créer leurs propres institutions de défense des droits de l'homme, ou **à de** les renforcer;

(Indonésie)

3. *recommande vivement* aux gouvernements des pays développés de maintenir et accroître l'aide financière et technique **et les compétences en matière de VIH/SIDA** qu'ils apportent aux pays en développement et aux pays les moins avancés ~~et de faire profiter de leur expertise en matière de droits de l'homme les pays qui cherchent à~~ **pour les aider à** créer leurs propres institutions de défense des droits de l'homme, ou à les renforcer;

(Thaïlande)

Après le paragraphe 3, ajouter le nouveau paragraphe suivant :

- ..) *exhorte* les gouvernements des pays en développement à affecter des ressources suffisantes à leur système de santé, notamment à titre préventif et curatif;

(Allemagne)

Modifier le paragraphe 5 comme suit :

5. *rappelle* aux Etats qu'ils doivent **appliquer la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, du 30 août 2003, qui permet aux Etats membres de produire des copies génériques de médicaments brevetés en vue de les exporter vers des pays donnés, décision visant à aider les pays qui n'ont pas les capacités industrielles nécessaires pour fabriquer ces médicaments** ~~mettre en œuvre les accords commerciaux internationaux relatifs aux brevets pharmaceutiques pour promouvoir la fabrication de médicaments antirétroviraux;~~

(Canada)

Modifier le paragraphe 6 comme suit :

6. *exhorte* les gouvernements et les parlements à adopter les mesures nécessaires pour assurer, sur une base durable et égale, la disponibilité et l'accessibilité de services et d'informations de bonne qualité sur le VIH/SIDA pour la prévention, la gestion des

cas, le traitement, les soins et le soutien, y compris la fourniture de moyens de prévention du VIH/SIDA tels que préservatifs **pour hommes et femmes**, seringues stériles **pour les consommateurs de drogues** ~~microbicides~~ et kits de soins préventifs ainsi que de médicaments antirétroviraux et autres médicaments sûrs et efficaces, le dépistage et autres techniques de diagnostic à toutes les personnes, en veillant en particulier aux personnes et aux groupes de population vulnérables;

(Canada)

6. *exhorte* les gouvernements et les parlements à adopter **et financer** les mesures nécessaires pour assurer, sur une base durable et égale, la disponibilité et l'accessibilité de services et d'informations de bonne qualité sur le VIH/SIDA pour la prévention, la gestion des cas, le traitement, les soins et le soutien, y compris la fourniture de moyens de prévention du VIH/SIDA tels que préservatifs, seringues stériles, microbicides et kits de soins préventifs ainsi que de médicaments antirétroviraux et autres médicaments sûrs et efficaces, le dépistage et autres techniques de diagnostic à toutes les personnes, en veillant en particulier aux personnes et aux groupes de population vulnérables;

(Allemagne)

6. *exhorte* les gouvernements et les parlements à adopter les mesures nécessaires pour assurer, sur une base durable ~~et égale~~ **et pour toutes les personnes affectées**, la disponibilité et l'accessibilité de services et d'informations de bonne qualité sur le VIH/SIDA pour la prévention, la gestion des cas, le traitement, les soins et le soutien, y compris la fourniture de moyens de prévention du VIH/SIDA tels que préservatifs, seringues stériles, microbicides et kits de soins préventifs ainsi que de médicaments antirétroviraux et autres médicaments sûrs et efficaces, le dépistage et autres techniques de diagnostic à toutes les personnes, en veillant en particulier aux personnes et aux groupes de population vulnérables;

(Inde)

6. *exhorte* les gouvernements et les parlements à adopter les mesures nécessaires pour assurer, sur une base durable et égale, la disponibilité et l'accessibilité de services et d'informations de bonne qualité sur le VIH/SIDA pour la prévention, la gestion des cas, le traitement, les soins et le soutien, y compris la fourniture de moyens de prévention du VIH/SIDA tels que préservatifs, seringues stériles, microbicides et kits de soins préventifs ainsi que de médicaments antirétroviraux et autres médicaments sûrs et efficaces, **le soutien psychologique**, le dépistage et autres techniques de diagnostic à toutes les personnes, en veillant en particulier aux personnes et aux groupes de population vulnérables;

(Lettonie)

Ajouter après le paragraphe 6 les nouveaux paragraphes suivants :

- .. *invite* les gouvernements et les parlements à adopter les mesures nécessaires **pour poursuivre, intensifier, conjuguer, mutualiser et harmoniser les efforts nationaux et multinationaux de recherche et de développement visant à mettre au point de nouvelles thérapies de lutte contre le VIH/SIDA, de nouveaux moyens de**

prévention et de nouveaux outils et tests de diagnostic, et à diminuer le coût de fabrication des médicaments et tests efficaces existants;

(Algérie)

- .. **encourage vivement les gouvernements à promouvoir la recherche et le développement des nouvelles techniques de prévention, notamment les vaccins et les méthodes appliqués par les femmes, telles que les microbicides;**

(Canada)

Modifier le paragraphe 7 comme suit :

7. *appelle* les gouvernements et les parlements à prendre la mesure des effets sanitaires, socio-économiques et autres de la pandémie de VIH/SIDA sur les individus, les familles, les ~~collectivités~~ **sociétés** et les nations, et à prendre les mesures législatives et administratives appropriées pour en enrayer la propagation;

(Inde)

7. *appelle* les gouvernements **à compléter les services relatifs aux traitements, aux soins et à l'assistance destinés aux personnes vivant avec le VIH/SIDA par la prévention et le traitement d'autres maladies infectieuses souvent associées au VIH/SIDA, telles que la pneumonie, la tuberculose et autres infections opportunistes** et les parlements à prendre la mesure des effets sanitaires, socio-économiques et autres de la pandémie de VIH/SIDA sur les individus, les familles, les ~~collectivités~~ et les nations, et à prendre les mesures législatives et administratives appropriées pour en enrayer la propagation;

(Japon)

7. *appelle* les gouvernements et les parlements à prendre la mesure des effets sanitaires, socio-économiques et autres de la pandémie de VIH/SIDA sur les individus, les familles, les collectivités et les nations, et à prendre les mesures ~~législatives et administratives~~ appropriées pour en enrayer la propagation, **y compris la promotion de la recherche pour un vaccin ;**

(Suisse)

Modifier le paragraphe 8 comme suit :

8. *invite instamment* tous les gouvernements et parlements à adopter et à mettre en œuvre des politiques respectueuses des droits de l'homme des personnes vivant avec le VIH/SIDA **et à faire appel à tous les médias possibles pour faire reconnaître et respecter leurs droits**, en particulier de leurs droits à l'éducation, au travail, au respect de la vie privée, à la protection et à l'accès au traitement et aux services sociaux;

(Allemagne)

Supprimer le paragraphe 8

~~8. invite instamment tous les gouvernements et parlements à adopter et à mettre en œuvre des politiques respectueuses des droits de l'homme des personnes vivant avec le VIH/SIDA, en particulier de leurs droits à l'éducation, au travail, à la protection de la vie privée, à la protection, et à l'accès au traitement et aux services sociaux;~~

(Inde)

Après le paragraphe 8, ajouter le nouveau paragraphe suivant :

.. **engage les gouvernements et les parlements à élaborer et appliquer des législations et des politiques nationales tenant compte des besoins et des droits du nombre croissant d'enfants rendus orphelins et vulnérables par la pandémie de VIH/SIDA;**

(Roumanie)

Au paragraphe 9, ajouter les nouveaux alinéas suivants :

d) **à revoir et adapter la législation pour éliminer toute forme d'inégalité entre les sexes;**

(Canada)

d) **à assurer une affectation suffisante, ainsi que l'utilisation transparente et efficace, des ressources budgétaires aux politiques et programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA;**

(Roumanie)

Après le paragraphe 9, ajouter les nouveaux paragraphes suivants :

.. **invite les parlementaires des parlements membres de l'UIP à promouvoir des mesures législatives appropriées pour combattre la discrimination visant les personnes affectées par le VIH/SIDA, et à contribuer ainsi à la création d'un climat social de tolérance et de solidarité humaine, indispensable à la prévention et à la prise en charge de cette terrible maladie;**

(Mexique)

.. **invite les parlements à promouvoir une utilisation effective et efficace des ressources pour faire face au VIH/SIDA, notamment par une coordination au niveau national tenant compte des principes directeurs recommandés par l'ONUSIDA dans le cadre des "Three ones" à l'intention des autorités nationales et de leurs partenaires;**

(Roumanie)

Modifier le paragraphe 10 comme suit :

10. **exhorte les parlements à instituer des commissions et autres structures parlementaires ayant pour tâche expresse de s'attacher à enrayer, à stopper et à inverser la tendance**

locale ~~et nationale et enfin mondiale~~ à la propagation du VIH/SIDA, et à associer tous les secteurs de la société aux processus décisionnels de haut niveau dans le cadre de programmes de partenariat;

(Inde)

10. *exhorte* les parlements à instituer des commissions et autres structures **organiquement liées aux parlements**, ~~parlementaires~~ ayant pour tâche expresse de s'attacher à enrayer, à stopper et à inverser la tendance locale, nationale et enfin mondiale à la propagation du VIH/SIDA, et à associer tous les secteurs de la société aux processus décisionnels de haut niveau dans le cadre de programmes de partenariat;

(Lettonie)

10. *exhorte* les parlements à instituer des commissions **et/ou d'autres** structures parlementaires ayant pour tâche expresse de s'attacher à enrayer, à stopper et à inverser la tendance locale, nationale et enfin mondiale à la propagation du VIH/SIDA, et à associer tous les secteurs de la société aux processus décisionnels de haut niveau dans le cadre de programmes de partenariat;

(Suède)

Après le paragraphe 10, ajouter les nouveaux paragraphes suivants:

- .. *souligne* l'importance d'une coopération internationale active fondée sur les principes du respect mutuel, de l'égalité et de l'avantage réciproque;

(Chine)

- .. *demande* aux organisations, institutions, organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies d'incorporer la santé publique à leurs programmes et activités de développement et de soutenir activement le renforcement des capacités des systèmes de santé publique des Etats membres en matière de prévention et de traitement du VIH/SIDA;

(Chine)

- .. *demande en outre* aux parlements de faire part de leurs expériences, informations et meilleures pratiques en matière d'action parlementaire à l'appui d'une stratégie de lutte contre le VIH/SIDA qui respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales;

(Roumanie)

- .. *demande* aux parlements de promouvoir une plus large diffusion et application des directives internationales adoptées en matière de VIH/SIDA sur le lieu de travail, notamment le code de directives pratiques de l'OIT sur le VIH/SIDA dans le monde du travail;

(Roumanie)

- .. ***exhorte les parlements et les gouvernements à prendre en considération le lien entre santé sexuelle et génésique et droits de l'homme d'une part et lutte contre le VIH/SIDA, de l'autre;***

(Suède)

Modifier le paragraphe 12 comme suit :

12. *appelle les gouvernements et parlements à renforcer leurs mécanismes nationaux, tels que commissions, instances judiciaires, législation et stratégies coordonnées, pour protéger, faire observer et suivre, **dans leurs pays respectifs**, les droits de l'homme des personnes contaminées ou affectées par le VIH/SIDA, et pour éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants qui souffrent le plus de l'épidémie ou sont les premiers à être chargés des soins aux malades et à être exposés à perdre un emploi, un membre de leur famille, leur revenu et la possibilité d'accéder à l'éducation du fait de la maladie;*

(Inde)

12. *appelle les gouvernements et parlements à renforcer leurs mécanismes nationaux, tels que commissions, instances judiciaires, législation et stratégies coordonnées, pour protéger, faire observer et suivre les droits de l'homme des personnes contaminées ou affectées par le VIH/SIDA, et pour éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants, **garçons et filles**, qui souffrent le plus de l'épidémie ou sont les premiers à être chargés des soins aux malades et à être exposés à perdre un emploi, un membre de leur famille, leur revenu et la possibilité d'accéder à l'éducation du fait de la maladie;*

(Suède)

Après le paragraphe 12, ajouter les nouveaux paragraphes suivants:

- .. ***prie instamment nos gouvernements et parlements de concevoir des politiques et programmes de lutte contre le VIH/SIDA, de reconnaître concrètement les besoins particuliers des femmes et d'être sensibles aux différences en matière de culture, voire de religion, pouvant exister dans nos sociétés;***

(Mexique)

- .. ***prie instamment les gouvernements et les parlements de nos nations de faciliter et de promouvoir l'utilisation de l'Accord ADPIC conclu le 30 août 2003 dans le cadre de l'OMC, qui fixe les règles du commerce des produits pharmaceutiques brevetés permettant des progrès dans l'éradication des maladies infectieuses menaçant nos sociétés, en particulier le VIH/SIDA;***

(Mexique)

- .. *demande* aux gouvernements et parlements de veiller à l'amélioration de l'alimentation dans les pays touchés par la pandémie de VIH et à la mise en place de services de soins de santé primaires;

(Suède)

Modifier le paragraphe 13 comme suit :

13. *demande* aux parlements et gouvernements de condamner le dépistage obligatoire du VIH/SIDA pour les personnes sollicitant un visa, une inscription à l'université ou un emploi **et d'encourager plutôt le dépistage volontaire;**

(Suède)

Modifier le paragraphe 14 comme suit :

14. *demande* aux parlements et gouvernements d'assurer l'impartialité dans le traitement des malades du VIH/SIDA, indépendamment de leurs statut social, **sexe, âge ou affinités sexuelles ;**

(Canada)

Supprimer le paragraphe 14

- ~~14. *demande* aux parlements et aux gouvernements d'assurer l'impartialité dans le traitement des malades du VIH/SIDA, indépendamment de leur statut social;~~

(Inde)

Modifier le paragraphe 15 comme suit :

15. *appelle* à ce qu'une attention particulière soit accordée à la prévention du VIH/SIDA en diffusant de l'information et en sensibilisant **et éduquant les hommes comme les femmes, gens,** notamment les adolescents **et adolescentes;**

(Canada)

15. *appelle* à ce qu'une attention particulière soit accordée à la prévention du VIH/SIDA en diffusant ~~une de~~ l'information **appropriée et ciblée, en faisant appel à tous les médias et relais disponibles** et en sensibilisant et éduquant les gens, notamment les adolescents;

(Allemagne)

15. *appelle* à ce qu'une attention particulière soit accordée à la prévention **de nouveaux cas d'infection par le VIH/SIDA et à l'élimination des préjugés et de la discrimination contre les personnes vivant avec le VIH/SIDA,** en diffusant de l'information et en sensibilisant et en éduquant les gens, notamment les adolescents;

(Japon)

15. *appelle* à ce qu'une attention particulière soit accordée à la prévention du VIH/SIDA en diffusant de l'information et en sensibilisant et en éduquant les gens, notamment les adolescents; **et demande aussi qu'une plus large place soit faite à une éducation scolaire appropriée à l'intention des garçons et des filles, notamment aux mesures**

visant à améliorer leur aptitude à la lecture et à l'écriture, à l'information concernant la sexualité et la vie commune et à la protection individuelle contre l'infection par le VIH;

(Suède)

Après le paragraphe 15, ajouter le nouveau paragraphe suivant :

- .. **exhorte les institutions nationales et locales compétentes à donner une priorité élevée à l'assistance aux femmes enceintes souffrant du VIH/SIDA en vue de protéger leurs nouveaux-nés contre l'infection lors de la naissance;**

(Suède)

Modifier le paragraphe 16 comme suit :

16. *demande* aux gouvernements et aux parlements de se doter de politiques et de programmes nationaux coordonnés, participatifs, transparents et responsables pour lutter contre le VIH/SIDA, et de concrétiser ces politiques nationales au niveau local et territorial en associant ~~à toutes les phases de~~ à leur élaboration et ~~de~~ à leur mise en œuvre, **dans toute la mesure du possible**, les organisations non gouvernementales et locales, et de manière plus primordiale encore, les personnes vivant avec le VIH/SIDA.
(Inde)

16. *demande* aux gouvernements et aux parlements de se doter de politiques et de programmes nationaux coordonnés, participatifs, transparents et responsables pour lutter contre le VIH/SIDA, et de concrétiser ces politiques nationales au niveau local et territorial en associant, à toutes les phases de leur élaboration et de leur mise en œuvre, les organisations non gouvernementales et locales, **le secteur privé**, et de manière plus primordiale encore, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, **ainsi que les membres des groupes vulnérables, surtout les femmes et les jeunes;**

(Roumanie)

16. *demande* aux gouvernements et aux parlements de se doter de politiques et de programmes nationaux coordonnés, participatifs, transparents et responsables pour lutter contre le VIH/SIDA, et de concrétiser ces politiques nationales au niveau local et territorial en associant, à ~~tutes~~ toutes les phases de leur élaboration et de leur mise en œuvre, les organisations non gouvernementales et locales, **y compris les communautés religieuses**, et de manière plus primordiale encore, les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

(Suède)

Après le paragraphe 16, ajouter le paragraphe suivant :

- .. **demande l'augmentation de l'aide et des ressources affectées au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et des contributions financières au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme;**

(Roumanie)

Supprimer le paragraphe 17

~~17. *prie instamment* gouvernements et parlements de promouvoir la collaboration au niveau national et international, la stabilité, la sécurité et la prospérité au sein des nations afin de prévenir les conflits armés, ainsi que d'intensifier les efforts pour résoudre les conflits existants afin d'atténuer le plus possible l'impact du VIH/SIDA et autres conséquences des conflits.~~

(Inde)

Ajouter au dispositif les nouveaux paragraphes suivants :

.. *demande* aux parlements d'intercéder auprès de leurs gouvernements pour renforcer les politiques de prévention et de traitement du SIDA;

(Chili)

.. *demande en outre* que des mesures soient prises pour la réinsertion des malades du SIDA aptes dans la société et dans le monde de travail, y compris par un soutien psychologique professionnel;

(Chili)

..) *demande* aux gouvernements de la communauté internationale ainsi qu'aux institutions internationales concernées de réformer les politiques de développement et de commerce à l'échelle mondiale, afin de promouvoir les économies africaines et d'assurer à un nombre plus grand de personnes affectées l'accès aux médicaments contre le sida; et *demande également* à la communauté internationale d'accroître l'aide extérieure apportée à l'Afrique, de telle sorte que ces aides dépassent celles destinées aux soins de santé;

(Egypte)

..) *exhorte* de nouveau les gouvernements à reconnaître "le partenariat international contre le sida en Afrique" et le promouvoir comme cadre pour lutter contre le sida en Afrique, ainsi que le Fonds mondial pour la lutte contre le sida, dont le Secrétaire général des Nations Unies a suggéré l'établissement au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en juin 2001, sur la pandémie de VIH/SIDA;

(Egypte)

..) *affirme* l'importance de rétrécir le fossé économique et culturel entre les pays développés et les pays en développement, tout en veillant à ce que les stratégies et les programmes de lutte contre le sida prennent en considération les caractéristiques naturelles, humaines et culturelles des régions où ils seront appliqués, de manière à cadrer avec les caractéristiques de la structure démographique de chaque région, d'une part, et avec les conditions sociales et économiques des habitants d'autre part;

(Egypte)

.. ***affirme*** qu'il faut relancer la lutte contre le VIH/SIDA, particulièrement en matière de sensibilisation et de mobilisation de fonds au niveau international;
(République islamique d'Iran)

..) ***prie instamment*** les parlements nationaux, en coopération avec leurs gouvernements, de renforcer les mécanismes nationaux chargés de promouvoir et protéger les droits de l'homme des victimes du VIH/SIDA, en particulier de celles qui souffrent d'autres phénomènes détestables comme le racisme et la xénophobie, et de prendre des mesures concrètes, y compris préventives, pour assurer aux victimes l'accès aux médicaments et aux traitements et mettre en oeuvre des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation par le biais des médias afin d'éliminer la violence, la stigmatisation, la discrimination, le chômage et autres conséquences néfastes de l'épidémie;
(République islamique d'Iran)